Petit guide de survie des

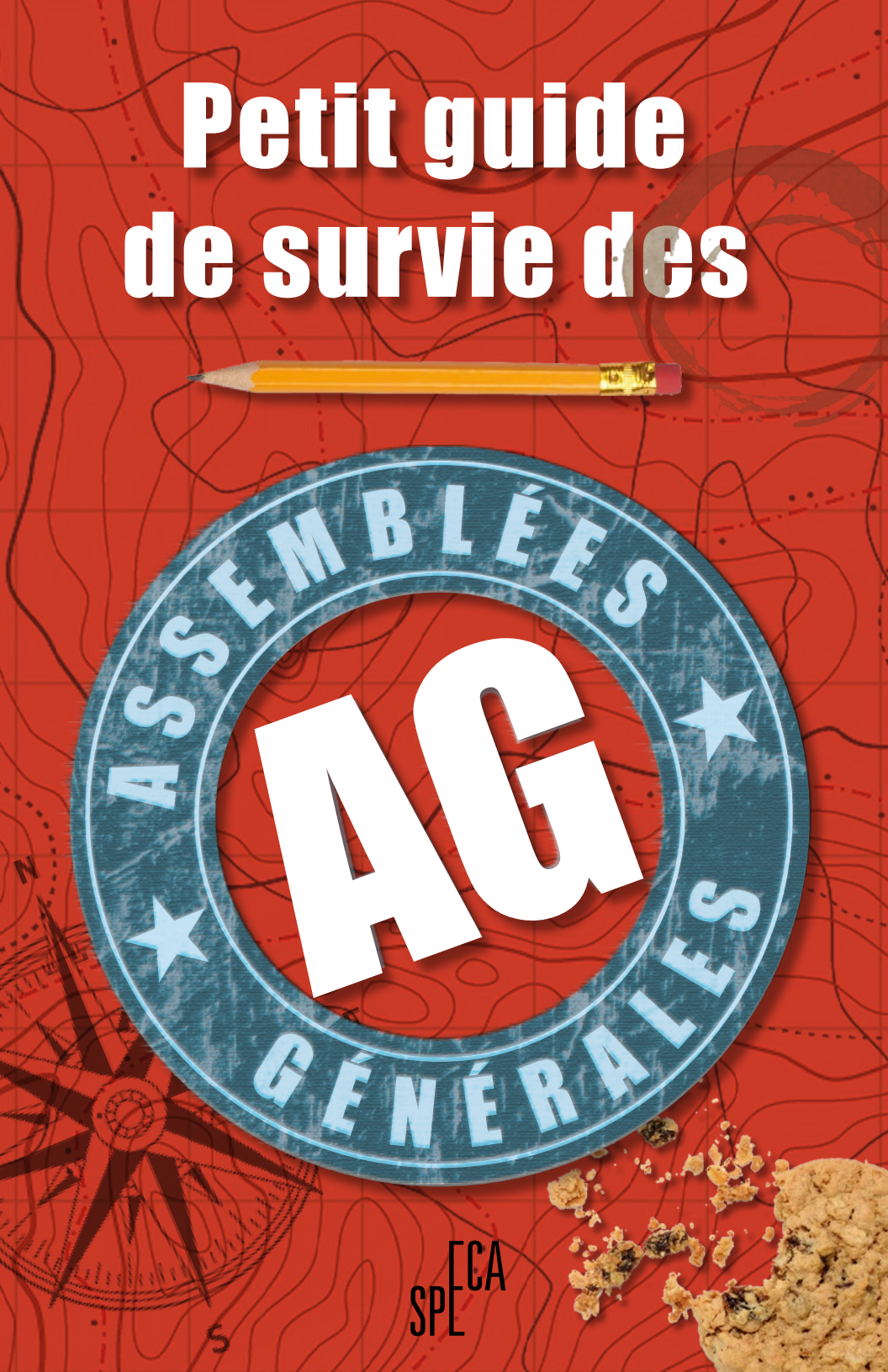

SPECA

Petit guide de survie des assemblées générales du SPECA

(à l'usage des non-habitué•e•s)

Septembre 2022

Textes de Caroline Joly et
l'équipe de rédaction du SPECA-Hebdo.

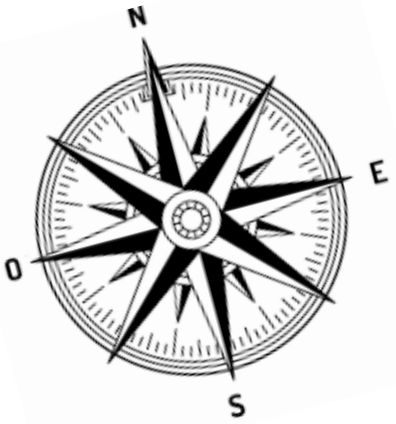

En tant que prof au Collège Ahuntsic, vous êtes membre d'un syndicat : le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic, mieux connu sous le nom de SPECA ! Chaque session, en plus de mettre à votre disposition une machine à café ayant beaucoup de vécu, des petites liqueurs douces et de la bière le jeudi après-midi, le SPECA tient des assemblées générales auxquelles vous êtes convié·e·s.

Aux nouveaux profs qui se demandent si elles·ils devraient oui ou non assister à ces assemblées, mais aussi, à celles et ceux qui se demandent en secret « à quoi ça sert les unions en 2022 », voici un petit guide de survie syndical préparé avec amour pour vous !

À quoi ça sert un syndicat en 2022 ?

Le but principal des syndicats est très simple : s'assurer que les conditions de travail et les salaires soient négociés entre les salarié·e·s et les patron·ne·s et non imposés par ces dernier·ère·s.

Plus particulièrement, les syndicats servent :

- À améliorer nos conditions de travail, comme par exemple, en luttant pour un environnement de travail sécuritaire ou une meilleure conciliation travail-famille ;
- à améliorer nos conditions de vie, en luttant notamment pour des salaires qui suivent l'inflation, pour de meilleures assurances collectives et pour une meilleure prestation de retraite ;
- à lutter contre l'arbitraire du pouvoir patronal.

Parce que les salaires et les conditions de travail sont enchâssés dans une convention collective qui s'applique de la même manière à tous·tes les membres, les syndicats agissent comme un rempart contre la discrimination fondée sur le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, la culture, etc., que l'on retrouve dans les milieux non syndiqués où les salaires et les conditions de travail sont négociés individuellement, à huis clos, entre l'employé·e et l'employeur.

Les syndicats ne sont donc pas morts

(et ne doivent pas mourir !).

Vive les syndicats !

Qui sont les responsables du SPECA et que font-elles·ils ?

Les syndicats sont des organisations créées par et pour les travailleur·euse·s. Donc, nous sommes tous·tes responsables de notre syndicat ! Cela dit, c'est le conseil exécutif, formé de membres élu·e·s démocratiquement, qui assure la coordination des activités du syndicat.

Au SPECA, le conseil exécutif est formé de neuf professeur·e·s élu·e·s annuellement en assemblée générale. En tant que représentant·e·s de tous·tes les professeur·e·s du Collège, les membres du conseil exécutif ont pour tâches d'animer la vie syndicale et d'assurer la défense des intérêts des membres grâce aux responsabilités suivantes : présidence, vice-présidence aux relations de travail, vice-présidence aux affaires pédagogiques, secrétariat et responsable des communications, trésorerie et conseil.

Concrètement, voici ce que font les membres de votre conseil exécutif entre autres. Elles·ils :

- Préparent les assemblées générales (AG) ;
- participent à la Commission des études (CÉ), au Comité des relations du travail (CRT) et au Comité technique sur la tâche (CTT) ;
- rédigent des griefs ;
- négocient des ententes locales ;
- participent aux instances syndicales de sa fédération et de sa centrale ;
- défendent les demandes des professeur·e·s du Collège lors des périodes de négociation en transformant ces dernières en objets prioritaires de lutte ;

- travaillent au développement de solidarités intersyndicales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège ;
- s'assurent de la mobilisation continue des membres ;
- accompagnent des enseignant·e·s convoqué·e·s par la Direction ;
- assurent les suivis de dossiers se rapportant aux assurances collectives et à la santé et sécurité au travail ;
- rédigent et diffusent différents types de contenus afin de maintenir les membres informé·e·s ;
- assurent la maintenance et la mise à jour du contenu du site Web du SPECA ;
- organisent des activités sociales… ouf !!!

Quelle est la structure syndicale dans laquelle le SPECA s'inscrit ?

Le SPECA fait partie de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), un regroupement de syndicats de cégeps, d'universités et de collèges privés. La FNEEQ et ses membres sont regroupés au sein de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), une des plus importantes centrales syndicales du Québec. En étant regroupés de cette façon, nous avons plus de force lors des négociations avec l'employeur.

Pourquoi le SPECA tient-il des assemblées générales et pourquoi ces assemblées sont-elles importantes ?

Les membres du conseil exécutif du SPECA ne peuvent pas décider par elles·eux-mêmes des dossiers qui deviendront l'objet de luttes. Ce sont les professeur·e·s du Collège qui prennent cette décision et qui déterminent ce qui deviendra matière à revendication.

Mais où et quand les profs prennent-elles•ils ces décisions ?

Lors des assemblées générales du SPECA ! C'est pour cette raison que ces assemblées sont importantes ! Plus il y aura de profs présent·e·s aux assemblées générales du SPECA, plus les décisions qui y seront prises seront représentatives de la majorité ! Ce sont donc des rassemblements à ne pas manquer !

designed by freepik.com

Vous m'avez convaincu·e ! Vous avez fait de moi un·e syndicaliste !

J’aimerais bien participer aux assemblées générales du SPECA, mais…

Je ne comprends pas la procédure des assemblées…

Les assemblées générales du SPECA fonctionnent selon le principe de la démocratie directe. Cela veut dire qu’avant de prendre une décision sur un sujet, les professeur·e·s doivent discuter entre elles·eux en allant se prononcer au micro puis, par la suite, voter, généralement à main levée.

Pour que les processus de délibération et de vote se passent bien, les assemblées générales du SPECA sont régies par un code de procédures dont le respect est assuré par un·e président·e d’assemblée élu·e sur place parmi les profs présent·e·s.

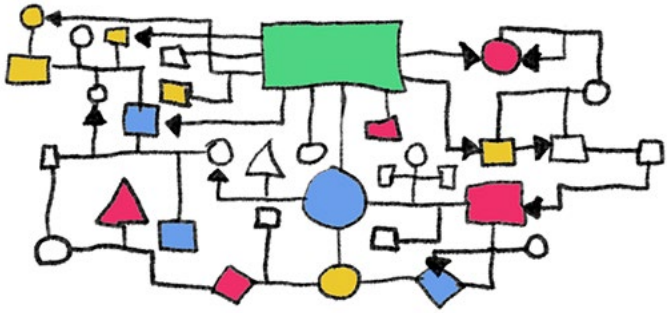

Si vous avez de la difficulté à vous retrouver dans ces procédures, n’ayez crainte : elles vous seront rappelées au début de chaque assemblée. Et si vous vous trompez, rassurez-vous : la personne assurant la présidence sera là pour vous guider !

Si vous souhaitez prendre de l'avance et vous familiariser avec ces procédures, un petit guide éclair est disponible à cette adresse :

https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/Tableau-synoptique-CSN-edition-2011.pdf

Je me perds dans les acronymes et je ne parviens plus à suivre le débat

En raison des nombreux acronymes utilisés, il peut être extrêmement difficile de comprendre et de participer aux débats qui ont cours dans les assemblées. Voici une liste des principaux acronymes que vous entendrez encore et encore dans les assemblées générales du SPECA :

https://speca.info/acronymes/

J'aimerais bien poser des questions d'éclaircissement, mais je suis trop timide…

Introverti·e ? Timide ? Pas de problème ! Une modalité est prévue pour vous permettre de demander des questions d'éclaircissement sans être sous le spot light ! Celle-ci vous sera expliquée au début de chaque assemblée ! ■